

**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'École secondaire 041**

No. de la  
résolution

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES-PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS  
ÉCOLE SECONDAIRE 041**

Procès-verbal de la première séance du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2022-2023 tenue le 6 octobre 2022 à 18h30, à l'École secondaire 041.

**SONT PRÉSENTS**

Mesdames

Anne Breault-Boulay	Membre du personnel professionnel
Marie-Claude Giasson	Enseignante
Irène Havyarimana	Parent
Alexandra Vachon Francisco	Parent
Fatimata Zahra Sy	Élève

Messieurs

Nicolas Aubert	Parent
Laurent Bergeron-Collin	Parent
Alexandre Budileanu-Perreault	Élève
Mathurin Halaoui	Parent
Djibril Niang	Enseignant
Olivier Villeneuve	Enseignant

**PARTICIPENT ÉGALEMENT**

Mme Catherine Dubuc	Directrice
M Joffrey Huguet-Latour	Directeur adjoint

**EST ABSENTE**

Lauri-Anne Décoste	Membre du personnel de soutien
--------------------	--------------------------------

**1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

La directrice accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18h34.

**2. PRÉSENTATION DES MEMBRES**

Chaque membre se présente à tour de rôle.

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La directrice fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Madame Marie-Claude Giasson, appuyé par Madame Irène Havyarimana, d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

**4. QUESTIONS DU PUBLIC**

**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'École secondaire 041**

CE #2223-01

Aucune intervention du public

### **5. ÉLECTIONS**

#### **5.1. Poste de présidence**

Madame Catherine Dubuc explique le rôle de la présidence du conseil d'établissement.

Madame Alexandra Vachon Francisco est proposée comme présidente.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 56 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, stipule que le conseil d'établissement doit choisir son président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres de la commission scolaire ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Mathurin Halaoui, appuyé par Madame Irène Havyarimana, il est résolu à l'unanimité ;
- **DE NOMMER** Madame Alexandra Vachon Francisco comme présidente du conseil d'établissement de l'École secondaire 041 pour l'année scolaire 2022-2023.
- **DE MANDATER** Madame Catherine Dubuc pour qu'elle informe le Centre de services scolaire de la nouvelle présidente du conseil d'établissement de l'École secondaire 041 pour l'année scolaire 2022-2023.

CE #2223-02

#### **5.2. Poste de vice-présidence**

Madame Catherine Dubuc explique le rôle de la vice-présidence du conseil d'établissement.

Monsieur Laurent Bergeron-Collin est proposé comme vice-président.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 60 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, stipule que le conseil d'établissement désigne, parmi ses membres éligibles au poste de vice-président, une personne pour exercer les fonctions et pouvoirs de ce dernier
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Alexandra Vachon Francisco, appuyé par Madame Marie-Claude Giasson, il est résolu à l'unanimité ;
- **DE NOMMER** Monsieur Laurent Bergeron-Collin comme vice-président du conseil d'établissement de l'École secondaire 041 pour l'année scolaire 2022-2023.

**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'École secondaire 041**

CÉ #2223-03

**5.3. Poste de secrétaire**

Madame Fatimata Zahra Sy se propose pour effectuer le secrétariat.

- **CONSIDÉRANT** que les membres du conseil d'établissement veulent se choisir une secrétaire pour prendre les notes ;
- **CONSIDÉRANT** que les notes seront transcrites au propre par la secrétaire de l'école ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Laurent Bergeron-Collin, appuyé par Madame Marie-Claude Giasson, il est résolu à l'unanimité;
- **DE NOMMER** Madame Fatimata Zahra Sy comme secrétaire pour effectuer le secrétariat au conseil d'établissement de l'École secondaire 041 pour l'année scolaire 2022-2023.

**7. MESSAGES DES REPRÉSENTANTS**

**7.1 Personnel de l'école**

**7.2 Élève**

- Certains commentaires sexistes sont émis par les élèves. Il serait important de conscientiser les élèves à cette réalité par divers moyens.

**8. MESSAGE DE LA DIRECTION**

Madame Catherine Dubuc et Monsieur Joffrey Hugué-Latour partagent les informations suivantes :

- Des remerciements sont adressés aux membres du personnel pour leur collaboration exceptionnelle lors de l'ouverture de l'école.
- La première communication sera disponible sur le portail à partir du vendredi 14 octobre 2022.
- La bibliothèque ouvrira possiblement dans la semaine du 17 octobre 2022.

**9. DÉCISIONS**

CÉ #2223-04

**9.1. Date des rencontres**

Les rencontres se dérouleront le jeudi de 18h00 à 20h00.

- **CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 67 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement doit établir son calendrier de travail prévoyant au moins cinq (5) séances ;

**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'École secondaire 041**

- **CONSIDÉRANT** que les membres souhaitent que les rencontres se déroulent le jeudi soir ;
- **CONSIDÉRANT** que ce calendrier ne comprend que les séances ordinaires publiques ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Irène Havyarimana, appuyé par Monsieur Alexandre Budileanu-Perreault, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ADOPTER** le calendrier de travail 2022-2023 pour les travaux du conseil d'établissement.

27 octobre 2022	23 mars 2023
24 novembre 2022	20 avril 2023
2 février 2023	1 <sup>er</sup> juin 2023

### **9.2. Règles de régie interne**

Madame Catherine Dubuc explique le document des règles de régie interne. Les membres prendront connaissance du document d'ici la prochaine rencontre afin que des discussions puissent avoir lieu avant l'adoption du document.

### **9.3. Budget de fonctionnement**

Madame Catherine Dubuc nous informe que le budget de fonctionnement est de 750 \$. Certaines dépenses telles que les frais de gardiennage et de formation peuvent être approuvées dans ce budget.

### **9.4 Sorties culturelles**

Madame Catherine Dubuc informe les membres qu'une subvention est octroyée par le gouvernement afin de permettre aux élèves d'effectuer des sorties culturelles.

*1<sup>er</sup> cycle, MA1, MA2, adaptation scolaire et accueil*

9 novembre 2022 : Le tour du monde en 80 jours

*3<sup>e</sup> secondaire*

20 février 2023 : Verdict

*4<sup>e</sup> secondaire et Transition*

6 décembre 2022 : Zoé

- **CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le mandat d'approuver la programmation des activités proposées par la direction;
- **CONSIDÉRANT** que les membres du personnel ont été consultés

CÉ #2223-05

**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'École secondaire 041**

pour le choix des sorties culturelles;

- **CONSIDÉRANT** que le ministère octroie une subvention qui couvre les dépenses et qu'aucuns frais ne devront être déboursés par les parents;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Laurent Bergeron-Collin, appuyé par Madame Alexandra Vachon Francesco, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ADOPTER** les sorties culturelles pour l'année scolaire 2022-2023.

### **9.5 Location du gymnase**

CÉ #2223-06

Madame Catherine Dubuc explique le processus pour la location des locaux sportifs au sein de l'école. Il y a déjà une entente entre la ville de Gatineau et le CSSPO qui donne la priorité à la ville pour l'utilisation des locaux. Le tarif de location est déjà établi entre la ville et le CSSPO. La location aux gens de la communauté est possible si le gymnase est disponible. Il est proposé de louer le gymnase au coût de 40\$ de l'heure. Les sommes recueillies seront investies pour la réussite éducative des élèves et la formation continue du personnel.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 91 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement le pouvoir d'exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de biens ou de services offerts par l'école au-delà de ceux prévus par le Régime pédagogique ;
- **CONSIDÉRANT** que toutes les sommes recueillies seront investies pour la réussite éducative des élèves et la formation continue du personnel ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Marie-Claude Giasson, appuyé par Monsieur Djibril Niang, il est résolu à l'unanimité;
- **DE FIXER** la contribution exigée des usagers à 40,00 \$ de l'heure pour le gymnase et de mandater Madame Catherine Dubuc, directrice de l'école, d'utiliser les fonds à des fins pédagogiques.

## **10. INFORMATIONS**

### **10.1 Clientèle 2022-2023**

Madame Catherine Dubuc mentionne que 678 élèves fréquentent l'École secondaire 041 cette année. Les élèves sont répartis de la façon suivante : 7 groupes de 1<sup>re</sup> secondaire, 6 groupes de 2<sup>e</sup> secondaire, 5 groupes de 3<sup>e</sup>

	<b>Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École secondaire 041</b>
--	---

secondaire, 4 groupes de 4<sup>e</sup> secondaire, 4 groupes en adaptation scolaire et 2 groupes d'accueil.

### **10.2 Processus nom de l'école**

Madame Catherine Dubuc mentionne que tous les élèves et les membres du personnel ont eu l'opportunité de partager leurs idées de nom pour l'école. Elle présente le résultat de la consultation. Les membres du conseil d'établissement retiennent 3 choix afin que les élèves et les membres du personnel puissent voter.

- École secondaire Cœur-du-Plateau
- École secondaire de la Cité
- École secondaire de l'Aube

Madame Dubuc mentionne qu'à la suite du vote, les différentes instances suivantes doivent être consultées :

Commission de toponymie du Québec;  
Conseil d'établissement;  
Comité de parents du CSSPO;  
Conseil d'administration du CSSPO.

### **10.3 Portes ouvertes**

Madame Catherine Dubuc mentionne que l'activité des portes ouvertes aura lieu le jeudi 20 octobre de 16h00 à 18h00. Tous les futurs élèves de 6<sup>e</sup> année recevront une invitation via leur école primaire.

### **16. VARIA**

Aucun sujet.

### **17. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Madame Marie-Claude Giasson que la séance soit levée à 20h39.

La prochaine rencontre aura lieu le 27 octobre 2022 à 18h00.

---

Alexandra Vachon Francesco  
Présidente

---

Catherine Dubuc  
Directrice